ASFE
Alliance Solidaire
des Français de l'Etranger

LES DOSSIERS DE L'ASFE

SESSION DE TRAVAIL DE L'AFE : OCTOBRE 2016

L'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) a tenu sa 25e session plénière (5e sous sa nouvelle forme issue de la loi du 22 juillet 2013) du 3 au 7 octobre 2016. A cette occasion, étaient présents notamment Jean-Marc Ayrault, Ministre des Affaires étrangères et du Développement international, Matthias Fekl, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, du Développement du tourisme et des Français de l'étranger, Nicolas Warnery, Directeur des Français à l'étranger, ainsi que des parlementaires représentant les Français établis hors de France, et plusieurs conseillers consulaires. Pour rappel, les 90 conseillers AFE sont élus par les 443 conseillers consulaires pour un mandat de 6 ans dans 15 circonscriptions. Le président de l'AFE est élu par et parmi ses pairs. Les sessions de l'AFE sont biannuelles.

L'AFE est composée de 6 commissions :

- la Commission des finances, du budget et de la fiscalité ;
- la Commission du commerce extérieur, développement durable, emploi et formation ;
- la Commission des affaires sociales et anciens combattants ;
- la Commission des lois, règlements et affaires consulaires ;
- la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie ;
- la Commission de la sécurité et protection des personnes et des biens.

L'ASFE a assisté aux restitutions des travaux des commissions et a lu, pour vous, leur rapport. Vous en trouverez la synthèse ci-après.

Photo de famille - 24e session plénière de l'AFE

SOMMAIRE

FICHE N°1 (pages 3 à 6)

Commission des finances, du budget et de la fiscalité

FICHE N°2 (pages 7 à 10)

Commission du commerce exterieur, du developpement durable, de l'emploi et de la formation

FICHE N°3 (pages 11 à 13)

Commission des affaires sociales et des anciens combattants

FICHE N°4 (pages 14 à 18)

Commission des lois, des reglements et des affaires consulaires

FICHE N°5 (pages 19 à 22)

Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel exterieur et de la francophonie

FICHE N°6 (pages 23 à 25)

Commission de la securité et de la protection des personnes et des biens

FICHE N°7 (pages 26 à 29)

Discours de Matthias Fekl et Nicolas Warnery

QUESTIONS (page 30)

Questions orales et d'actualité

COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITE

Lors de cette 25e session de l'Assemblée des Français de l'étranger, la commission des Finances, du Budget et de la Fiscalité a travaillé sur trois thèmes principaux, à savoir le budget 2017 de l'action extérieure de l'Etat, la fiscalité des Français de l'étranger et les cessions du patrimoine immobilier du ministère des Affaires étrangères et du développement international (MAEDI).

1/ Le budget 2017 de l'action extérieure de l'Etat

LE BUDGET DE L'ETAT EN 2017

BUDGET GLOBAL DE L'ETAT : 1200 MILLIARDS D'EUROS

DONT 1,2%

LE BUDGET DU MAEDI

4, 678 MILLIARDS D'EUROS

EN HAUSSE DE 1,15% PAR RAPPORT À 2016 (HORS BUDGET SPÉCIAL COP 21)

Dans le cadre de l'examen du budget 2017, la commission a entendu M. Warnery, Directeur de la DFAE et M. Perdu, qui lui ont présenté le Projet de Loi de Finance 2017 (PLF). Elle a également pu échanger avec le rapporteur spécial et la rapporteure générale de la Commission des finances à l'Assemblée nationale, M. Terrasse et Mme Rabault.

Le budget 2017 du MAEDI est marqué par :

- L'intégration d'un plan de renforcement des moyens de la lutte antiterroriste et de protection de nos communautés et des intérêts de la France à l'étranger (+ 62 millions d'euros, dont 14,7 millions pour l'AEFE). Ce plan vise à :
  - articuler les moyens autour de 4 axes prioritaires : la protection de l'ensemble de nos réseaux à l'étranger, la protection des communautés françaises à l'étranger, la coopération internationale en matière de lutte antiterroriste, les moyens de pilotage et d'accompagnement du ministère ;
  - renforcer significativement les moyens humains de sécurisation de nos implantations à l'étranger ;
  - concentrer au centre de crise et de soutien nos capacités d'anticipation et de réaction face aux crises ; en outre, le centre de crise héberge et dirige la cellule interministérielle d'aide aux victimes (CIAV) en cas d'attaque sur le territoire national.
- L'achèvement des transformations de postes en postes à présence diplomatique, une rationalisation accrue du parc immobilier et une baisse des effectifs humains ;
- Le renforcement de l'aide publique au développement.

Trois programmes budgétaires composent la mission « Action extérieure de l'État », à hauteur de 2,9 milliards d'euros en crédits de paiement pour l'année 2017. Il s'agit du Programme 105 (Action de la France en Europe et dans le Monde), du Programme 151 (Français à l'étranger et affaires consulaires) et du Programme 185 (Diplomatie culturelle et d'influence)

Le Programme 105 rassemble l'ensemble des moyens dévolus au MAEDI pour conduire la politique étrangère de la France, à l'exception de ceux dédiés à la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) et à la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM).

Globalement, les moyens du programme représentent 40 % des crédits et près de la moitié des emplois du ministère, et 57 % des effectifs de la mission ministérielle « Action extérieure de l'État ». Le programme comporte 3 objectifs : - renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français ; - promouvoir le multilatéralisme et construire l'Europe ; - assurer un service diplomatique efficient et de qualité.

Le Programme 151 a pour objet de fournir aux Français établis ou de passage hors de France des services essentiels et de participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique en matière d'entrée des étrangers en France. Il représente 8% du budget du MAEDI, soit 369 millions d'Euros en 2017, et est en hausse de 4% en raison de l'organisation des élections à l'étranger en 2017. Sans ce pôle élections, le programme voit sa dotation baisser de 4,8%.

Piloté par la DFAE, ce programme est constitué de trois actions qui couvrent l'ensemble de l'activité consulaire :

- L'action 1 : « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger » se décline en plusieurs pôles : Assemblée des Français de l'étranger (AFE), fonctionnement, télé-administration et accueil, affaires sociales et enfin le pôle élections, qui concerne à la fois les élections des conseillers consulaires et les autres élections auxquelles participent les Français de l'étranger. Elle regroupe ainsi les principaux services publics accessibles aux ressortissants français à l'étranger (état civil et services administratifs, aide sociale, élections). Un dernier pôle regroupe les crédits destinés aux subventions à l'étranger ou en France dans le cadre de la réserve parlementaire.

- L'action 2 : « Accès des élèves français au réseau de l'AEFE » correspond à l'octroi de bourses scolaires en faveur des enfants des familles à revenus modestes. L'enveloppe des bourses baisse de 5% par rapport à 2016. Le rapporteur spécial de la commission des finances à l'Assemblée nationale, M.Pascal Terrasse, a indiqué qu'un « travail parlementaire pourrait être engagé » pour étudier les critères d'évaluation des besoins concernant l'aide à la scolarité. Il a aussi retenu la suggestion de la commission d'introduire, dans le calcul des quotités de bourses, un pourcentage maximum de la part de revenu que les familles doivent consacrer aux frais de scolarité, en cas de quotité partielle.

- L'action 3 : « Instruction des demandes de visa » est menée conjointement avec le ministère de l'intérieur.

Le Programme 185 regroupe l'ensemble des crédits affectés à l'enseignement français à l'étranger, à la diffusion culturelle, la coopération universitaire et scientifique, la francophonie et au développement du tourisme. Il représente 15% du budget du MAEDI, soit 718 millions, en baisse de 3,9% par rapport à 2016.

Enfin, la commission des finances, du budget et de la fiscalité, constatant la « pression sur les crédits d'influence culturelle à l'étranger » (baisse des dotations aux établissements à autonomie financière, à l'Institut français et aux alliances françaises), note que la culture est un outil de lutte contre toutes les formes de radicalismes politiques et religieux, dont la montée est indéniable.

Au vu de ce constat, l'AFE demande :

Que l'engagement du Gouvernement de faire de la culture une priorité se traduise également par une hausse du budget de la diplomatie culturelle et d'influence, hors coûts de sécurisation.

2/ L'agenda fiscal international de la France

Souvent assimilés par les médias à des exilés fiscaux, les Français de l'étranger sont régulièrement stigmatisés. La commission a donc décidé de se pencher, lors de cette 25e session plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger, sur l'agenda fiscal international et plus particulièrement sur les avancées en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Depuis 2013, des mécanismes nationaux de lutte contre la fraude fiscale ont été mis en place en France, notamment la cellule de régularisation, la création du parquet national financier et le renforcement du contrôle des douanes. Ces mécanismes, conjugués à la mise en place progressive des procédures d'échanges automatisés d'informations entre les pays, ont favorisé une baisse considérable de la fraude fiscale des particuliers. En 2014, la régularisation des comptes à l'étranger des personnes résidant fiscalement en France a ainsi rapporté 1,9 milliards d'euros à l'Etat, et environ 2,4 milliards en 2015.

L'évasion fiscale, encore appelée optimisation fiscale ou « planification fiscale agressive », touche davantage les entreprises que les particuliers. Elle consiste à utiliser des montages financiers pour réduire au minimum les charges fiscales d'une entreprise ou d'un particulier en se servant des dispositions avantageuses de la loi, sans se mettre en infraction avec les lois fiscales en vigueur dans le pays. Ce sont ces montages complexes, notamment révélés avec le scandale LUXLEAKS, qui permettent aux multinationales de répartir leur base imposable dans les pays où la pression fiscale est moins forte. Cette évasion fiscale va être rendue de plus en plus difficile avec :

- la prochaine multilatéralisation par l'OCDE de l'accord FATCA : un FATCA européen donnerait la possibilité aux administrations fiscales d'échanger des informations sur les résidents fiscaux français à l'étranger et de les taxer. Néanmoins, il faudra faire attention aux dérives possibles, notamment la dénaturation du système, qui, tel que pratiqué par les Etats-Unis, consisterait à en faire un système d'imposition sur la nationalité.

- la mise en place du programme BEPS de l'OCDE, sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices, qui envisage une harmonisation des règles des conventions fiscales, et notamment sa 15e proposition, sur laquelle plus de 90 pays travaillent actuellement. Cette proposition concerne l'élaboration d'un instrument multilatéral pour modifier les conventions fiscales bilatérales. En effet, alors qu'il y aurait aujourd'hui environ 3500 conventions fiscales dans le monde, la question s'est posée de la manière de procéder afin qu'elles intègrent toutes les nouvelles règles voulues par la communauté internationale afin de lutter contre l'évasion fiscale (la « double non-imposition »). La solution qui s'est imposée a été la rédaction d'une convention multilatérale qui viendrait amender automatiquement, entre les pays signataires, les conventions fiscales existantes. Cette convention multilatérale devrait être finalisée en novembre 2016, signée en mai 2017 pour une entrée en vigueur envisagée en 2019 ou 2020.

3/ La fiscalité des Français de l'étranger : point usagers avec le Centre des impôts des non-résidents (CINR)

La commission a fait un point sur les campagnes **d'impôt sur le revenu et l'ISF** 2016.

L'IMPOT SUR LE REVENU ET L'ISF 2016 DES NON-RÉSIDENTS

ENTRE 2015 ET 2016, +2% DE DÉCLARATIONS FISCALES

SOIT 200 000 CONTRIBUABLES EN PLUS
650 MILLIONS D'IMPOT PRÉLEVÉS
60% DE DÉCLARATIONS EN LIGNE

Le CINR a informé la commission qu'il était engorgé en raison d'un surcroît de travail très inhabituel (demandes de remboursement de la CSG et des organismes de placement collectif de valeurs mobilières).

Au sujet des **prélèvements sociaux**, environ 50.000 réclamations annuelles ont été déposées pour chacune des années 2012, 2013 et 2014, et les traitements des remboursements sont effectifs depuis janvier 2016. La commission a noté qu'en application de l'article L208 du Livre des Procédures Fiscales, les contribuables non-résidents sont en droit de demander le versement d'intérêts moratoires.

Concernant leurs **placements financiers**, les non-résidents doivent savoir qu'ils sont dans l'obligation de les déclarer à la fois en France et dans leur pays de résidence. La taxation de leurs dividendes et de leurs intérêts est libératoire de l'impôt sur le revenu et ne sont pas soumis aux prélèvements sociaux. Pour éviter la double-imposition, le CINR conseille de fournir, signées par les services fiscaux du pays de résidence, une attestation modèle 5000 ainsi que l'annexe n.5001 (dividendes) ou n.5002 (intérêts).

Les non-résidents ne peuvent détenir ni livret jeune ni livret d'épargne populaire. Ils peuvent conserver leur livret de développement durable et leur plan d'épargne action, sauf s'ils résident dans un Etat non coopératif.

Concernant la mise en place du **prélèvement à la source**, le CINR a indiqué à la commission que pour l'imposition de leurs produits fonciers, il sera demandé aux Français non-résidents fiscaux un acompte calculé par le fisc. Les Français revenant en France et n'y ayant jamais payé d'impôt se verront attribuer par le fisc un taux par défaut transmis à leur employeur. Les éventuels trop-versés seront ensuite remboursés.

Enfin, la commission propose de mener une étude sur « **la contribution des Français de l'étranger à l'économie française** », le rayonnement duquel ils participent n'ayant jusqu'à l'heure actuelle jamais été quantifié. Cette démarche a reçu les encouragements de Valérie Rabault, rapporteur spécial à la commission des finances de l'Assemblée nationale. Cette étude pourrait être articulée comme suit :

1. Recensement des impôts payés par les expatriés (impôts directs et indirects, impôts sur les sociétés)
2. Apport des communautés françaises à l'étranger au rayonnement économique et culturel de la France.

Les cessions du patrimoine immobilier du MAEDI

La commission a auditionné Jean-Paul Dumont, Président du Conseil de l'Immobilier de l'Etat, afin d'aller plus loin sur la question de la réforme de la gestion de l'immobilier de l'Etat à l'étranger.

Pour rappel, le patrimoine immobilier du MAEDI est la propriété de la Direction de l'immobilier de l'Etat (anciennement France Domaine), rattachée au ministère du Budget qui en effectue le contrôle et l'affecte aux ministères. A l'étranger, c'est l'Ambassadeur qui est chargé de représenter les Domaines, sous le contrôle de la CIME, la Commission interministérielle chargée d'émettre un avis sur les opérations immobilières de l'Etat à l'étranger. Le MAEDI dispose d'un patrimoine immobilier dont la valeur à l'étranger est estimée à 4,3 milliards d'euros.

La commission note qu'à l'étranger, l'intérêt et l'image de la France passent au second plan lors de la cession du patrimoine immobilier, quand bien même ces cessions ne contribuent au désendettement de l'Etat que de manière marginale.

La gestion des biens de l'Etat ne sera pleinement efficace qu'une fois professionnalisée, ce qui n'est pas encore le cas.

Le Conseil de l'immobilier de l'Etat a donné un avis favorable pour la mutualisation des ambassades ou consulats, afin d'assurer une plus grande efficacité du service à nos concitoyens en assurant une sécurité toujours plus grande.

Au terme de l'audition de M.Dumont, la commission a rappelé que les conseillers consulaires sont particulièrement attentifs à préserver les biens nationaux pour les générations futures et maintenir l'image et le rayonnement de la France. Par conséquent, elle a proposé, dans la mesure du possible, d'informer les conseils consulaires des opérations et cessions planifiées dans leur circonscription.

LES REVENUS ISSUS DE L'IMPOSITION DES NON-RÉSIDENTS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS EN 2015

TOTAL : 1,011 MILLIARDS D'EUROS

IMPOT SUR LE REVENU : 716 MILLIONS D'EUROS

ISF : 187 MILLIONS D'EUROS

IMPOSITION SUR LES DONATIONS : 5 MILLIONS D'EUROS

TAXATION SUR LES DROITS DE SUCCESION : 103 MILLIONS

COMMISSION DU COMMERCE EXTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

La commission a travaillé sur quatre grands axes : les incubateurs de start-up dirigés par de jeunes entrepreneurs français, le label French Tech, la famille à l'exportation « Mieux se soigner » et le développement du tourisme français. Enfin, la commission a auditionné M. Arnaud LEROY, Député des Français de l'étranger, sur la loi « Economie Bleue ».

1. Les incubateurs de start-up

La commission a auditionné M. Nicolas HAZARD, entrepreneur français, fondateur et président du Comptoir de l'innovation et de Calso, et lauréat du prix « Young Social Entrepreneur 2015 » à Davos, et M. Martin GUERIN, directeur général de NYUKO (Start-up Nation Luxembourg) ayant développé un programme d'accompagnement de l'entrepreneuriat des start-up à Paris.

Décrivant son parcours d'entrepreneur, N.HAZARD a souligné le fait de ne pas avoir été soutenu par le réseau français d'accompagnement des entreprises à l'étranger tel que BPI France. Il estime que la promotion des start-up françaises à l'étranger mériterait un réseau plus dynamique, des professionnels plus compétents et un volet d'accompagnement simplifié.

M. GUERIN considère que les élus des Français de l'étranger peuvent contribuer de diverses manières à développer l'entrepreneuriat français à l'étranger grâce à leur connaissance des réseaux d'influence économique et leur expérience locale. Les élus ont vocation à « Mailler la planète ».

Il a également exprimé le souhait de voir les banques plus réactives en matière de prêts en faveur des start-up et que le dispositif de VIE soit plus ouvert aux jeunes entreprises.

2. Le label French Tech

Mme Axelle LEMAIRE, Secrétaire d'Etat en Charge du Numérique et de l'Innovation, et M. David MONTEAU, Directeur de la mission French Tech, ont présenté le Label French Tech.

L'initiative French Tech a été créée en 2013 par le gouvernement pour favoriser l'émergence de start-up et pour générer de la valeur économique et des emplois. La French Tech implique la création de réseaux menés par des entrepreneurs qui se fédèrent autour d'un label, sur la base d'un cahier des charges et qui se proposent d'être une force de conviction dans l'écosystème local. A ce jour, 13 métropoles ont été labellisées en France et une dizaine à travers le monde.

Le label se matérialise par différents outils tels que la Bourse French Tech (30 000€), le French Tech Pass (guichet unique + financement à hauteur de 50 000€), et le French Tech Ticket pour attirer les meilleurs talents étrangers en France.

D'après la Ministre, il importe de mieux intégrer la société civile et, dans un contexte international, les relais que sont les élus locaux. Elle demande aux conseillers consulaires d'être les ambassadeurs de cet écosystème et s'étonne qu'ils n'aient pas encore été impliqués dans la mobilisation autour de ce dispositif.

3. Les « familles » à l'export : le pôle « Mieux se soigner »

Le principe des familles à l'export mises en place par le MAEDI vise à promouvoir à l'étranger des secteurs d'excellence française. Chacune de ces familles coordonne les acteurs économiques publics et privés autour d'une thématique pour conquérir des marchés à l'international. Parmi elles, figure la famille « Mieux se soigner » qui regroupe les acteurs du secteur Santé sur lequel les exportateurs français se placent à la 5e place au niveau mondial et 2e au niveau européen. Le marché devrait croître de 30% dans la prochaine décennie et le modèle de santé français pourrait servir de référence pour un cadre institutionnel. Toutefois, on constate une faiblesse à l'exportation et un manque de grands acteurs dans la biotechnologie.

Dans le cadre de son action fédératrice, la « famille » organise des Clubs santé de par le monde autour de grands groupes privés selon le principe de la « chasse en meute » selon des thématiques telles que le diabète, les hôpitaux clé en main, etc. En parallèle, un label export est en cours de création pour porter à l'international l'offre de soins. Un volet du dispositif consiste également à augmenter la part d'étrangers venant se faire soigner en France.

4. Atout France

Atout France est un Groupement d'intérêt Economique (GIE) présent dans 30 pays et qui intervient sur 70 marchés. Unique opérateur d'Etat en matière de tourisme, il est financé à moitié par des subventions publiques (environ 30 millions €) et par les cotisations de ses adhérents. Le tourisme est l'un des principaux secteurs de l'économie française (7,5% du PIB et 1 million d'emplois) mais les événements terroristes ont fait chuter l'influence touristique et l'on s'attend à une baisse de 7 à 8% pour 2016.

Un budget de 10 millions a été débloqué pour relancer le secteur en structurant l'offre et en assurant la promotion de l'image de la France à l'étranger. La promotion se fait à partir de 16 marques de destination définies par des noms de villes connues, représentatives de leur région. Le site www.france.fr a été développé pour la promotion des territoires.

Atout France souhaite une plus grande implication des élus pour soutenir la promotion du tourisme en France.

5. Loi économie bleue

La France possède le 2e domaine maritime derrière les Etats-Unis. Ce secteur représente 300 000 emplois et un chiffre d'affaires d'environ 70 milliards d'euros. Ce secteur est donc très important mais négligé. Le texte de Loi « économie bleue » entend accroître les bénéfices tirés par la France de l'activité maritime, tout en affichant un souci de l'environnement. Il prévoit des propositions en faveur de la compétitivité des exploitations maritimes et des ports de commerce, comme l'exonération patronale pour tous les navires sous pavillon français soumis à une cotisation internationale (RIF), l'instauration de l'auto liquidation de la TVA à l'importation dans les ports, ou encore l'autorisation des jeux de hasard à bord de l'ensemble des navires à passagers français. Le texte contient également des mesures de soutien aux pêches maritimes et aux cultures marines, ainsi que des mesures de protection de l'environnement.

Tous les Français de l'étranger doivent être sensibilisés à la géopolitique des mers et à sa sauvegarde. Le pavillon français est un label reconnu et doit le rester.

6/ L'information et la consultation des conseillers consulaires sur les sujets relevant de la diplomatie économique.

L'établissement de liens entre les conseillers consulaires et les acteurs et opérateurs de la diplomatie économique est d'une importance cruciale. Les différents intervenants auditionnés par la commission ont exprimé chacun dans leur domaine leurs attentes du rôle qu'ont à jouer les conseillers consulaires en faveur du développement économique de la France.

L'AFE demande

- Que toute information, demande, documentation de nature économique émanant des ministères (MAEDI, Economie et Finance) ainsi que d'opérateurs privés ou publics tels que la French Tech, les « Familles » à l'export, Business France, Atout France, etc. soit systématiquement et régulièrement communiquées aux conseillers consulaires ; et ce également en dehors de la tenue de conseils consulaires.
- Que les conseillers consulaires d'un même pays (qui peuvent regrouper plusieurs circonscriptions consulaires) soient systématiquement impliqués dans l'organisation d'événements organisés par les entités précitées.

Thématique : développement durable

La COP 21 n'ayant rien imposé, le MAEDI a développé de façon volontaire un plan « Administration Verte » pour la période 2015-2020, déclinant 4 objectifs :

- Démontrer à l'échelle internationale le caractère exemplaire de l'engagement de la France en matière de développement durable ;
- Faire du réseau diplomatique une vitrine des savoir-faire français ;
- Améliorer la gestion, les performances des postes et réaliser des économies ;
- Atteindre la neutralité carbone en 2020.

Deux axes principaux y sont tracés : les changements individuels dans la vie quotidienne et les économies d'énergie.

Le second point est le plus compliqué à mettre en place en raison de la taille du réseau immobilier du ministère et de la charge des coûts d'entretien (43% des frais de fonctionnement).

En 2017, chacun des 1600 établissements à travers le monde devra rendre un plan « Ambassade verte » présentant ses mesures pour réduire son impact carbone et sa consommation énergétique. Une « boîte à outils » est en préparation par l'administration centrale pour orienter les établissements.

Les moyens du service « Administration exemplaire » sont très limités puisqu'aucun budget particulier n'est prévu pour les actions de mise en place local de diagnostique énergétique, de formation du personnel, de mise à disposition d'outils et de montage de partenariats avec des opérateurs privés.

L'AFE demande

- Qu'un budget adéquat soit alloué au service en charge du Plan administration exemplaire pour la réalisation d'études et d'audits dans le domaine énergétique afin d'atteindre l'objectif stratégique de neutralité carbone en 2020 ;
- Que les postes puissent bénéficier d'une partie des économies de fonctionnement réalisées dans le cadre du projet « Ambassade verte » ;
- Que les conseillers soient informés des actions entreprises par les postes dans le cadre du plan « Ambassade verte » que les documents et informations y afférents leurs soient communiqués et qu'ils soient sollicités pour avis.

Matthias Fekl, Secrétaire d'Etat aux Français de l'étranger

1. L'Organisation Internationale du Travail (OIT)

La commission a reçu M. Cyril Cosme, directeur du bureau de l'OIT à Paris, agence de l'ONU, pour faire un point sur les évolutions de l'emploi à travers le monde.

L'OIT a développé un programme de développement durable pour 2030 qui englobe les 3 dimensions de la durabilité économique, sociale et environnementale. Il se compose de 17 Objectifs, adoptés par le sommet de l'ONU, qui tendent à réguler la mondialisation par le normatif en incluant des clauses sociales dans les traités pour faire pression sur les Etats.

L'OIT évalue à plus de 600 millions le nombre de nouveaux emplois qui doivent être créés d'ici 2030 pour retrouver le taux de 2007. D'autre part, malgré les 80 millions d'emplois non pourvus, il y a 200 millions de chômeurs.

Il a été convenu avec l'OIT que la commission de l'AFE soit consultée dans le cadre de son expertise en vue de la préparation du 100e anniversaire de l'OIT en avril 2019.

2. Le dispositif de formation professionnelle des Français de l'étranger

La commission s'était déjà penchée en mars 2016 sur les modalités de transfert aux régions de la compétence relative à la formation professionnelle à destination des Français de l'étranger.

Une résolution demandée une meilleure information sur le nouveau dispositif de formation professionnelle et notamment la mise en ligne sur les sites des consulats des informations et de la fiche de candidature.

Dans sa réponse, le MAEDI indiquait que les consulats ont été informés courant avril 2016 de la mise en ligne de l'Intranet du MAEDI de plusieurs documents leur permettant d'accompagner au mieux les candidats à l'entrée en formation professionnelle en France en liaison avec Pôle Emploi. Toutefois, peu de consulats ont mis en ligne ces informations à disposition de nos compatriotes, et les réponses fournies aux conseillers consulaires les interrogeant à ce sujet sont divergentes ou inexactes, certains affirmant même ne pas connaître ce dispositif.

Le chef de la mission de l'aide à la scolarité et de l'action sociale du MAEDI propose que l'information soit également publiée sur Pégase, la page Facebook du MAEDI.

Depuis mai 2015, 59 dossiers ont été déposés, et le nombre de dossiers validés est en augmentation (28 projets validés). Les interlocuteurs ont précisé que l'idée initiale du projet, dans le cadre de la réforme, était de maintenir les taux actuels pour éviter d'atteindre un nombre de demandes supérieur à la capacité.

La commission souhaite promouvoir et suivre de très près cette thématique et sollicite à ce titre l'aide des conseillers AFE et des conseillers consulaires de par le monde pour toute information que ceux-ci peuvent apporter concernant leur circonscription.

L'AFE demande

- Que tous les postes consulaires soient uniformément sensibilisés et informés concernant les conditions et modalités de candidature à la formation professionnelle.
- Que tous les postes consulaires procèdent à une information efficace et uniforme du dispositif de formation professionnelle :
  - En mettant en ligne dans les plus brefs délais, et de manière visible sur le site du consulat, la fiche de candidature à ce dispositif ainsi que le catalogue de formations disponibles et tout autre document d'information
  - En publiant sur la page actualité du consulat, un article présentant le dispositif de manière exhaustive.

Considérant que les conseillers consulaires sont des élus de proximité et sont régulièrement interrogés par les concitoyens français concernant l'emploi et la formation, l'AFE demande :

- Que les conseillers consulaires reçoivent une information détaillée sur les candidatures déposées dans le cadre des conseils consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

La commission s'était fixée deux objectifs pour cette session :

- Clarifier la situation des ayants-droit depuis la mise en place de la Protection Universelle Maladie (PUMa) au 1er janvier 2016.

- Alerter les pouvoirs publics et les parlementaires sur les problèmes occasionnés par le non-cumul des pensions des fonctionnaires détachés hors de France et le refus de l'allocation du retour à l'emploi aux agents de droit local (ADL) employés par les administrations de l'Etat des Français de l'étranger.

1. Bilan et évolution en matière d'action sociale

Le nouveau Chef de la mission de l'aide à la scolarité et à l'action consulaire de la Direction des Français de l'étranger (DFAE) a rappelé la diversité des aides consulaires : Allocation Mensuelle de Solidarité (AMS), Allocation Adulte Handicapé, Allocation Enfant Handicapé (AEH), Secours Mensuel Spécifique Enfant (SMSE), secours occasionnel.

Il a également souligné le fait que la France est le seul pays de l'UE à distribuer autant d'aides.

Les critères pour prévoir prétendre à ces aides sont :

- l'inscription au registre des Français de l'étranger
- l'âge pour AMS et AEH
- conditions de ressources (sauf pour les AEH)

Le nombre d'allocataires est en légère baisse puisque 4355 sont bénéficiaires en 2016 contre 4516 en 2014. Le taux de refus est constant avec environ 165/an.

Les crédits ont diminué passant de 16 200 000€ en 2014 à 15 600 000€ en 2016 avec un taux de consommation à 97%. Les pays dans lesquels se trouvent le plus grand nombre d'allocataires se trouvent en Afrique avec le Maroc, le Sénégal, la Tunisie, le Liban, et Madagascar.

Dans l'Union européenne, les aides locales se substituent aux aides sociales sauf pour l'AEH, le SMSE et les aides ponctuelles maintenues ; elles représentent 145 000€ en 2016.

Organismes locaux d'entraide sociale (OLES)

Pour bénéficier de cette appellation, les associations doivent œuvrer en complémentarité avec l'action du consulat, tout en entretenant une relation de dialogue et de transparence avec celui-ci, et chercher de nouvelles sources de financement.

En 2016, les crédits alloués aux OLES ont diminué, passant à 398 500€ contre 449 500€ en 2014. De plus, le gel des crédits cette année a perturbé le versement des subventions qui ont finalement été versées en deux fois (dernière tranche courant octobre). La première tranche a été versée en priorité aux associations qui effectuaient des aides à la personne. Cette situation a été dommageable pour les associations bénéficiaires dont certaines n'ont pas pu remplir leur mission envers les plus démunis de nos compatriotes.

La commission des finances, du budget et de la fiscalité a adopté une résolution sur la sanctuarisation du budget des Affaires sociales concernant en particulier le cas des OLES.

Le budget des affaires sociales 2017 est quasiment constant par rapport à 2016 (-0,52% soit 17 552 798€). Les arbitrages sur les subventions attribuées aux OLES sont décidés par une commission administrative ad hoc (le Comité des Subventions) dans laquelle les conseillers consulaires ne sont pas représentés.

Au niveau des consulats, les Conseils Consulaires pour la Protection et l'Aide Sociale (CCPAS) ont délibéré et rendu des avis sur l'attribution et la répartition des montants des subventions aux OLES.

L'AFE demande

- La sanctuarisation des budgets des affaires sociales et en particulier celui des OLES.
- Une meilleure prise en considération des avis émis par les élus consulaires sur la répartition des subventions.
- Une concertation avec les conseils consulaires concernés en cas de changements significatifs (enveloppe et répartition de celle-ci par les OLES) et la justification des décisions ne suivants pas les avis des CCPAS.

Centre medicaux sociaux (cms)

14 CMS sont en activité, essentiellement en Afrique et un centre franco-allemand à Pékin. Les crédits s'élèvent à 126 000€. Dans le futur, l'objectif est de développer des CMS mutualisés.

2. La protection universelle maladie (PUMA)

Avant la PUMa, les Français pensionnés de retraite française et leurs ayants-droit à l'étranger en séjour temporaire en France étaient pris en charge pour les soins médicaux et les hospitalisations médicalement nécessaires.

Depuis le 1er janvier 2016, les bénéficiaires d'une pension de retraite française sont pris en charge dès le 1er jour pour tous les soins mais les ayants droits ne sont plus pris en charge pour leurs frais de santé ; sauf dispositions contraires des règlements communautaires et conventions bilatérales. Les ayants-droit déjà affiliés au CNAREFE conservent leurs droits jusqu'au 31 décembre 2019.

La commission s'est dite préoccupée par la situation inadmissible des ayants-droit des Français à l'étranger qui sont désormais exclus du système de protection social français. Les ayants-droit des assurés de la CFE sont eux toujours pris en charge, sans cotisation supplémentaire dans le cadre de la tarification actuelle.

3. Orientation de la caisse des Français de l'étranger (CFE)

Avec 109 000 affiliés, la CFE assure 204 500 personnes. Ce chiffre a connu une légère baisse en raison de la diminution du nombre d'expatriés employés à l'étranger.

Le nouveau président élu de la CFE, Alain-Pierre Mignon, a exposé les orientations futures de la CFE :

- accélération de la dématérialisation des documents,
- mise en ligne des feuilles de soins,
- renforcement de l'attractivité tarifaire,
- amélioration du système informatique,
- développement de la stratégie de communication
- augmentation du nombre d'affiliés grâce à la suspension momentanée de la rétroactivité du 1er décembre 2016 au 28 février 2017.

Financièrement, la Caisse est en équilibre, et depuis trois ans les comptes sont certifiés sans réserve.

4. Enfants à besoins éducatifs particuliers

Les cas concernés sont les enfants souffrant de maladie chronique, maladie en dys (dyslexie, dysorthographie, etc.), précocité intellectuelle, handicap à besoin éducatif particulier, difficultés persistantes d'apprentissage, problèmes linguistiques.

L'Observatoire pour les Enfants à Besoins Particuliers (OBEP) a été créé en juin avec pour mission d'identifier les élèves concernés, d'accompagner et valoriser les dispositifs en place, renforcer le dialogue entre les équipes autour de l'enfant et enfin, identifier les éléments positifs et les freins à la prise en charge.

Lors de la première réunion de l'OBEP, les premières orientations ont été décidées : élaboration d'un guide à l'intention des familles, renforcement de la formation des enseignants et de l'information des parents, prise en compte de la question dans les projets d'établissement et dans les critères d'attribution d'homologation, élaboration d'une enquête statistique de rentrée et étude pour développer un partenariat avec le CNED.

La commission constate une évolution positive de la prise en compte des difficultés spécifiques de ces enfants. Elle préconise à nouveau la création d'une MDPH spécialement dédiée aux Français de l'étranger et une meilleure diffusion des informations à destination des familles concernées.

5. Accompagnement du cancer pour nos compatriotes à l'étranger

Un magazine semestriel, ROSE MAGAZINE, créé en octobre 2011 pour les femmes atteintes du cancer, est distribué dans les services oncologiques des hôpitaux et cliniques en France (tirage à 180 000 exemplaires) et en Espagne (tirage à 30 000 exemplaires).

La commission demande l'aide de la CFE pour la diffusion de ce magazine dans le monde. Elle propose également l'envoi, par le biais de la valise diplomatique, de magazines à chaque conseiller consulaire pour une diffusion auprès des médecins français et patients à l'étranger.

6. Non-cumul des pensions des fonctionnaires détachés hors de France

Les fonctionnaires détachés pouvaient cumuler leurs retraites jusqu'au 31 décembre 2001, ce qui n'est plus possible depuis le 17 janvier 2002. Il est toutefois permis, en option, de ne plus cotiser au régime des fonctionnaires français, le régime étranger étant obligatoire. Les contrats de résidents étant souvent précaires, une interruption de cotisation au régime français peut entraîner des conséquences telles que la perte totale de couverture sociale et la perte d'évolution de carrière.

La base juridique de cette loi repose sur l'impossibilité de cumul des cotisations pour une même période à deux régimes obligatoires, au-delà de quatre semestres.

L'AFE demande un amendement additionnel à l'art.20 de la Loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 supprimant pour les fonctionnaires détachés à l'étranger, l'interdiction de cumul des pensions dès lors que l'un des deux régimes obligatoires est un régime étranger.

7. Questions de l'accès à l'allocation de retour à l'emploi (ARE) des agents de droit local (ADL) employés par des administrations de l'Etat Français à l'étranger

Lors de la session de l'AFE de mars 2016, la commission avait interrogé le ministère des Affaires étrangères sur la possibilité pour les ADL employés par les administrations françaises à l'étranger de bénéficier de l'ARE. La réponse stipule que les ADL n'étant pas en service en France et n'étant ni détachés ni expatriés ne sont pas éligibles à l'indemnisation chômage.

La commission se dit non satisfaite de cette réponse estimant que l'Etat devrait s'assurer que soit garanti à tous ses personnels un accès égal à des prestations sociales garantissant une protection décente.

L'AFE demande au gouvernement d'organiser la seconde réunion interministérielle dont le principe a été acquis en 2014, afin de faire évoluer l'accès aux prestations sociales des agents de droit local employés par des administrations de l'Etat français à l'étranger.

COMMISSION DES LOIS, DES REGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

La Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires a tenu lors de la 25ème session de l'AFE à marquer son intérêt pour le quotidien des Français de l'étranger. Elle a dès lors voté plusieurs rapports afin de faciliter ce quotidien :

- le rapport de Jeanne Dubard sur les usurpations d'identité, dont la résolution a été validée à l'AFE,
- le rapport de Ronan Le Gleut sur la création des consulats européens et sur la mutualisation des moyens, dont la résolution a été validée à l'AFE,
- enfin, la note de Karim Dendene sur les problématiques juridiques liées à la nationalité des Français résidant à l'étranger.

De plus, la Commission a souhaité dresser un bilan de la loi du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France et à proposé plusieurs pistes d'améliorations parmi lesquelles elle a adopté :

- le rapport du groupe de travail paritaire dirigé par Alexandre Bezardin sur les relations entre élus des Français de l'étranger et administration consulaire, sur la répartition budgétaire et sur le rôle spécifique des élus AFE et les voies et moyens pour améliorer les actions au service de nos concitoyens expatriés,
- le rapport d'étape de Georges-Francis Seingry sur les élections durant la période 2017-2022, ainsi qu'une résolution afférente,
- enfin, l'avis, après saisine de l'AFE par le Gouvernement, sur un projet de décret relatif à la réglementation du vote électronique lors des élections des députés par les Français établis hors de France.

GROUPE PARITAIRE : Rapport sur les fonctions et les prérogatives des conseillers consulaires et des conseillers élus à l'AFE

Personnalités auditionnées : M. Nicolas Warnery, Directeur de la DFAE, Mme Olivia Christmann, Conseillère juridique à la DFAE

En évaluant la mise en application de la loi du 22 juillet 2013, et en souhaitant rester dans le cadre des dispositifs en suggérant des améliorations à budget constant, le groupe de travail a conduit sa réflexion autour d'une organisation plus efficace du conseil consulaire par une coopération plus équilibrée entre les élus et l'administration consulaire. Il recommande donc qu'une circulaire rappelant les fonctions et prérogatives des conseillers consulaires de façon détaillée soit adressée aux postes diplomatiques et consulaires.

Une nouvelle prise en compte dans la répartition des indemnités forfaitaires des élus est également recommandée, en proposant que l'indemnité puisse prévoir une partie fixe dédiée aux frais de mandat, éventuellement modulable, en fonction de l'importance de la communauté française.

Enfin, le rapport suggère que le Gouvernement et les Assemblées parlementaires consultent plus régulièrement au préalable l'Assemblée des Français de l'étranger sur les questions et les textes qui se rapportent ou qui ont une incidence sur la vie des Français de l'étranger.

Dès lors,

Considérant que certains aspects relatifs aux fonctions et prérogatives des conseillers consulaires contenues dans la loi et le décret susvisés ne sont pas toujours appliqués dans toutes les circonscriptions consulaires

Considérant que les conseillers consulaires sont les représentants de la communauté française et bénéficient donc d'un statut d'élu.

L'AFE demande qu'une circulaire rappelant les fonctions et prérogatives des conseillers consulaires de façon détaillée soit adressée aux postes diplomatiques et consulaires, et que cette circulaire ait fait l'objet d'une consultation préalable de l'Assemblée des Français de l'étranger.

D'autre part,

Considérant que le mode de calcul des indemnités n'est pas satisfaisant ce qui pénalise les conseillers consulaires résidant loin des postes qui utilisent la totalité de l'indemnité pour leurs frais de déplacement ; qu'il ne tient compte ni de la taille ni de l'importance de la répartition de la communauté française et qu'il ne permet pas la participation des élus aux réunions de travail organisées par les ambassades lorsque celles-ci ne se trouvent pas dans leur circonscription consulaire.

Considérant que les montants actuels font état de disparités totalement inexplicables.

L'AFE demande que la répartition et le montant des indemnités forfaitaires soient réactualisés après consultation de l'AFE, et que l'indemnité prévoit une partie fixe dédiée aux frais de mandat, éventuellement modulable, en fonction de l'importance de la communauté française.

D'autre part,

Considérant que les conseils consulaires et l'AFE participent à la représentation de nos compatriotes établis à l'étranger.

Considérant qu'ils peuvent apporter une expertise puisqu'ils ont dans de nombreux cas une vraie capacité pour apprécier et évaluer les répercussions possibles des textes et des décisions prise.

Considérant que nombre de ces décisions et textes ont des incidences sur la vie de nos compatriotes à l'étranger.

L'AFE demande que le Gouvernement et les Assemblées parlementaires consultent plus régulièrement au préalable l'Assemblée des Français de l'étranger sur les questions et les textes qui se rapportent ou qui ont une incidence sur la vie des Français de l'étranger et que les rapports et études des commissions de l'AFE soient transmis aux secrétariats des commissions correspondantes des deux Assemblées parlementaires.

Enfin,

Considérant l'impossibilité de franchir les frontières de certains.

Considérant les risques encourus dans des situations exceptionnelles de terrorisme ou de conflits armés.

L'AFE demande que la situation de certains conseillers consulaires soit examinée conjointement par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international et le ministère de l'Intérieur, afin qu'ils puissent bénéficier d'un passeport de service pour exercer pleinement leur mandat sans risque.

Locaux du ministère des Affaires étrangères abritant les réunions de l'AFE et de ses commissions (rue de la Convention à Paris).

Rapport d'étape de Georges-Francis Seingry sur les élections durant la période 2017-2022

En tirant les leçons des élections de 2014, l'AFE a adopté à l'unanimité lors de sa 23ème session (mars 2015), un rapport intitulé « Scrutin hors de France : bilan des élections 2014 », ainsi qu'une résolution sur le bilan des élections 2014. Quelques semaines plus tard, l'Administration a apporté des réponses aux principaux points soulevés. De plus, l'AFE a été conviée à trois réunions (29/06/2015, 14/12/2015, 6/07/2016). De nombreuses difficultés sont apparues lors des élections de 2012 et de 2014.

Dès lors,

Considérant les difficultés rencontrées au cours des élections de 2012 et de 2014 à l'étranger.

Considérant les améliorations déjà ou sur le point d'être mises en œuvre.

L'AFE demande que le Gouvernement prenne avant les prochains scrutins les dispositions complémentaires à l'amélioration du processus électoral notamment :

- L'amélioration de la tenue des listes électorales consulaires (LEC) qui comportent encore trop d'adresses mels erronées ou d'absence d'adresses mels.

- La rationalisation du régime des procurations AFE afin de permettre à un conseiller consulaire de donner procuration à tout électeur de son choix de la circonscription AFE et non plus seulement de sa seule circonscription consulaire.

- La possibilité d'utiliser le vote par procuration pour les élections consulaires.

- La possibilité de prévoir, dans le cadre de la généralisation de la dématérialisation de la circulaire – laquelle ne peut être opérante que si elle s'adresse à 100% des électeurs -, des mesures transitoires pour les électeurs qui ne disposent pas d'adresses mels afin qu'ils soient destinataires de la propagande électorale par la voie postale.

- Et d'assurer un système de vote électronique convivial et performant, incontournable aux côtés du vote à l'urne pour nos compatriotes à l'étranger, en particulier sur les points énumérés dans ce rapport.

Rapport de Jeanne Dubard sur les usurpations d'identité

La commission s'est penchée sur les cas d'usurpation d'identité à l'étranger et leur traitement par l'Administration. En effet, cette dernière prend des mesures conservatoires, décidées de façon discrétionnaire, pouvant entraîner prématurément une remise en cause des droits dont les personnes victimes jouissaient au préalable, et ce, avant même que le juge ne se soit prononcé sur l'affaire. Des propositions ont été avancées afin de prévenir les usurpations, mais également dans le but d'apporter assistance aux victimes et sur la consultation des conseillers consulaires au cas par cas. De plus, certaines pistes ont été étudiées pour rendre les usurpations moins faciles à commettre en sécurisant la circulation des actes d'état civil, et en pénalisant plus lourdement les responsables.

Dès lors considérant :

- Les situations d'usurpation d'identité affectant les ressortissants français à l'étranger ;
- L'obligation pour le poste consulaire ayant découvert une usurpation de saisir le procureur de la République auprès du TGI de Paris, ainsi que la DFAE ;
- Les décisions administratives prises par la DFAE et la Mission de Délivrance Sécurisée des Titres, en attente de jugement, à l'encontre des victimes, de délivrer ou on les documents d'identité ou de voyage demandés ;
- Les mêmes décisions administratives de radier ou maintenir l'inscription de la personne concernée au registre mondial des Français établis hors de France ;
- Le caractère conservatoire et discrétionnaire que revêtent ces décisions ;
- La grande latitude d'appréciation laissée au poste consulaire sur les cas d'usurpation et sur la situation de la victime ;
- Les conséquences dommageables, sociales, civiques, et financières que peuvent entraîner ces décisions pour les victimes.

L'AFE demande que des mesures de prévention soient diffusées dans les consulats alertant les citoyens sur les moyens de se prémunir contre l'usurpation d'identité et sur les conséquences graves qu'elle entraîne.

L'AFE demande une assistance administrative aux victimes par la mise en place d'un protocole uniforme, homogène et systématique pour l'ensemble des postes consulaires, comportant les règles et critères d'appréciation applicables, les éléments de suivi des dossiers, des directives concernant les moyens de défense acceptés, et toute autre information utile visant à rétablir la victime dans ses droits.

L'AFE demande enfin, la présentation en Conseil consulaire restreint, pour avis, des situations d'usurpation d'identité relevées par le poste lorsqu'elles entraînent des conséquences sociales civiles et/ou financières pour la ou les personnes concernées.

Rapport de Ronan Le Gleut sur la création de « consulats européens » ou comment mutualiser les moyens

Le rapport s'est penché sur le devenir du réseau consulaire français. Celui-ci ferme des sections consulaires, comme ce fut le cas au Paraguay, où 1529 Français sont inscrits au Registre. Une étude d'impact afin d'évaluer les conséquences sur les communautés françaises apparaît nécessaire. Des pistes telles que « les consulats européens » ou la co-localisation ont été avancées. Mais également l'hypothèse que les passeports puissent être remis par les Délégations de l'Union européenne.

Enfin, la Directive UE 2015/637 du Conseil du 20 avril 2015 établit les mesures de coordination et de coopération nécessaires pour faciliter la protection consulaire des citoyens de l'UE. Cette Directive doit être transposée en droit national d'ici 2018. L'article 7 alinéa 1 stipule que les citoyens non représentés ont le droit de solliciter la protection de l'ambassade ou du consulat de tout Etat membre. Une dernière piste serait de permettre aux communautés françaises qui vivent loin des postes consulaires de refaire leurs passeports dans leur mairie de résidence.

L'AFE demande donc au Gouvernement de lui transmettre les statistiques réalisées par le Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE), relatives à l'assistance consulaire apportée aux citoyens de l'Union européenne non représentés dans les pays tiers et qu'elles soient présentées, une fois par an, à l'AFE.

Au regard des contraintes qui pèsent sur le budget du MAEDI,

L'AFE demande que lorsque la fermeture d'un consulat ou d'une section consulaire d'ambassade est envisagée, une étude d'impact soit réalisée afin d'évaluer les conséquences sur les communautés françaises et les économies engendrées par la mutualisation des moyens avec d'autres Etats de l'Union européenne sur place.

L'AFE demande également d'être consultée avant que la transposition en droit français de la Directive UE 2015/637 du Conseil du 20 avril 2015 ne devienne effective.

Considérant l'absence de consulat français dans certains pays, l'existence de Postes à Gestion Simplifiée (PGS) et de Postes de Présence Diplomatique (PPD).

L'AFE demande au Gouvernement d'entamer des négociations visant à permettre la remise de passeport dans les Délégations de l'Union européenne quand l'ambassade est un Poste de Présence Diplomatique.

L'AFE demande au Gouvernement d'entamer des négociations avec nos partenaires européens afin de permettre aux Français établis dans l'Union européenne de pouvoir obtenir leur passeport français auprès des mairies de leur pays de résidence.

Rapport de Karim Dendène sur les problématiques liées aux double-nationaux de l'étranger

La commission a entamé une réflexion sur cette problématique et Karim Denène s'est saisi de deux thématiques contenues dans une note préparatoire :

- L'absence d'imprégnation de la culture française de certaines familles et les conséquences en cas de désir d'installation en France.
- Les difficultés liées à la reconnaissance de la nationalité française, voire la contestation par les autorités françaises.

Maître Nadir Hacene du barreau de Paris a éclairé la commission sur les cas de refus de certificats de nationalité française, sur les retraits de documents par les autorités consulaires dès le refus de CNF et sur la perte de nationalité française par désuétude.

Projet de décret relatif à la réglementation du vote électronique lors des éléctions des députés des Français établis hors de France

Les modifications du décret portent sur :

- Les modalités de récupération de l'identifiant et de l'authentifiant. Le recours à l'envoi postal a été abandonné. Les codes nécessaires au scrutin seront envoyés par voie électronique et par SMS permettant ainsi la réduction des délais. Enfin, l'identifiant et l'authentifiant seront envoyés au plus tard la veille de l'ouverture de la période de vote.
- La durée du scrutin a été réduite à une journée en raison du flux du vote électronique. Dorénavant, le scrutin sera ouvert le deuxième vendredi précédant la date du vote (midi heure française), et sera clos le mercredi précédant la date du scrutin (midi heure française).
- La campagne électorale se fera sur un espace candidat plus performant autorisant le téléchargement du matériel de vote par le candidat lui-même, sans passer par l'ambassadeur ou le chef de poste mis en place.

Enfin, le Bureau de Vote Electronique s'assure de la mise à disposition au bureau centralisateur des listes d'émargement, mais ne le transmet pas lui-même, et la modification de l'article R.177-5 alinéa 1 du code éléctoral concernant l'ouverture publique de l'urne électronique six heures avant la clôture du scrutin, dans l'ensemble des circonscriptions, doit permettre le dépouillement dès la clôture du scrutin.

Considérant que la mise en place d'un nouveau système de vote électronique permet des améliorations en matière de transmission ainsi que la mise en place d'un espace candidat plus performant.

L'AFE émet un avis favorable sur le projet de décret.

Jean-Louis Mainguy (Asie centrale et Moyen-Orient) pose une question à Matthias Fekl

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR ET DE LA FRANCOPHONIE

La commission s'est penchée sur l'état des lieux du dispositif d'enseignement français à l'étranger (AEFE-MLF-CNED-FAPEE).

- AEFE :

La rentrée a été globalement positive, avec une évolution de la croissance des effectifs : 342000 élèves soit 6000 élèves supplémentaires, dont 1,8% émanant des établissements partenaires.

- MLF/OSUI :

Présente dans 42 pays pour 125 établissements qui scolarisent 55 100 élèves.

Il existe d'autres structures qui ne dispensent pas un enseignement français conforme aux programmes de l'Education nationale mais qui jouent un rôle dans la diffusion du français. Il s'agit de :

- LabelFrancEducation, avec 158 établissements sur 35 pays, pour 65 000 élèves dont au moins 20% du programme est consacré à l'enseignement du français.
- Associations FLAM, avec 48 structures subventionnées par l'AEFE, réparties sur 20 pays pour 2800 élèves et permettent d'apporter des éléments de langue et de culture française en français pour les familles dont les enfants sont dans le système local.

La commission à également abordé les priorités de la rentrée :

- **Sécurité** des établissements scolaires renforcée et généralisée (plan particulier de mise en sécurité (PPMS)-formation des personnels-exercice de confinement-renforcement de l'équipement de sécurité).

Un conseiller de sécurité a été recruté par l'AEFE. Un budget de 14,7 millions d'euros pour l'année 2017 a été alloué à l'Agence, les EGD étant les premiers bénéficiaires de cette aide.

- **Pédagogie** avec la mise en application de la réforme des collèges qui visera principalement le développement des enseignements pratiques interdisciplinaires. Le numérique continuera à se développer et une attention particulière sera portée à l'école inclusive (élèves à besoins éducatifs particuliers), afin d'assurer une meilleure prise en compte des enfants en situation de handicap. L'observatoire mis en place en juin dernier vise à diffuser les bonnes pratiques existant déjà dans certains établissements (Rabat par exemple), à étudier le statut des AESH (assistantes éducatives, ex AVS).

- **Immobilier (EGD)** avec un plan de programmation qui vient d'être arrêté pour les 4 ans à venir concernant les constructions, extensions, modernisations et rénovations.

- **Homologation**.Trois inspecteurs ont été nommés et sont chargés de mission d'accompagnement et d'audit dans le cadre de l'homologation. A terme, cinq inspecteurs devraient constituer cette équipe. Elle donne la possibilité aux élèves des établissements homologués de poursuivre leur scolarité, sans examen d'entrée, en France ou dans un établissement du réseau de l'AEFE. Il a été rappelé que la notion d'étanchéité est contraire aux règles de l'homologation.

Le réseau se développera selon les objectifs fixés par le Contrat d'Objectifs et de Moyens, signé en juin 2016 et définissant pour 3 ans la politique du réseau d'enseignement français à l'étranger : expansion du réseau là où la communauté française est en progression.

Budget prévisionnel 2017 de l'AEFE

La commission des finances, du budget et de la fiscalité a interpellé le MAEDI sur le mécanisme de la remontée de 13 millions d'euros demandés à l'AEFE et la fameuse « soulte budgétaire ». En effet, si le PLF 2017 prévoit une enveloppe pour la sécurité de 14,7 millions d'euros, le reste de l'enveloppe destinée au fonctionnement de l'AEFE baisse de 13 millions. Cela est dû au durcissement de l'application de l'annualité budgétaire aux comptes de l'AEFE, à l'origine de l'apparition en comptabilité d'une « soulte », dont le montant correspond à la différence entre les crédits bourses versés par l'AEFE aux établissements scolaires au titre d'une campagne scolaire (à cheval sur deux années budgétaires) et ceux qui sont rattachés comptablement à l'exercice budgétaire de l'année N. Les crédits constitutifs de la soulte sont exclusivement des crédits du programme 151, et ont vocation à être résorbés progressivement sur 4 ans. Si en 2017 l'enveloppe des bourses scolaires est en baisse, les besoins devraient néanmoins être compensés par cette « soulte ».

Ressources humaines

On annonce quelques réductions de postes expatriés pour absorber la réduction de la subvention hors sécurité. En 2016, 50 postes de résidents ont été remplacés par des recrutés locaux conformément aux redéploiements prévus par le COM. Cette réduction d'effectifs aura un impact important en 2017 et aidera l'AEFE à absorber la baisse de son budget de fonctionnement.

Les titulaires de l'Education Nationale représentent plus de la moitié des enseignants (expatriés/résidents), cependant une inquiétude plane sur l'avenir du réseau car certaines académies françaises connaissent une pénurie d'enseignants. Par conséquent, les recteurs durcissent leur position face aux demandes de détachement pour répondre aux besoins avérés dans leur académie. Il faut cependant souligner que ces refus de détachement de personnels résidents des établissements français à l'étranger ne résolvent pas forcément les problèmes de pénurie car un grand nombre de résidents prévoient de se mettre en disponibilité ou de démissionner de l'EN pour rester dans leur pays d'accueil. La MLF de son côté indique qu'elle a reçu tous les détachements qu'elle avait demandés.

La DGRH (Direction Général des Ressources Humaines du MENESR) gère 1,2 millions d'emploi dont 736 000 enseignants.

Le MENESR doit répondre aux besoins en France et soutenir aux mieux le réseau des EFE, c'est pourquoi le dialogue avec la DGRH et les acteurs du dispositif est primordial.

Il reste en cette rentrée dans le réseau de l'AEFE 69 refus de détachement pour le premier degré et 7 refus pour le second degré. Les conséquences sur le réseau sont assez rudes avec des cas de non renouvellement de détachement pour les résidents et l'application stricte d'une règle du MEN concernant les néo-titulaires qui, à l'issue de leur stage de titularisation en France, sont contraints à enseigner deux ans dans leur académie de rattachement avant de pouvoir obtenir un détachement pour leur établissement d'origine. Il faut évidemment qu'un poste de résident s'y libère et soit reconduit.

Il faut noter que la DGRH a signalé la possibilité dans certains cas de faire tout ou partie du stage de titularisation sur place dans un pays de l'Union européenne si l'académie de rattachement donne son accord.

Actualité de l'aide à la scolarité

La dotation budgétaire 2017 de l'aide à la scolarité est en baisse et s'élèverait à 110 millions d'euros hors « gel ». La dotation des bourses scolaires 2016 inscrite au budget de l'Agence s'élève à 106,26 millions d'euros, la subvention versée par l'Etat s'étant établie en définitive à 87,26 millions d'euros.

Le nombre de demandes de bourses a baissé de 0.9% (rythme nord pour 2015/2016) et 1,41% (rythme sud en 2016), et les attributions ont baissé de 0,1% (rythme nord pour 2015/2016) et 1,2% (rythme sud en 2016).

Le nombre de boursiers est stable (25 867 boursiers pour un montant de 106,6 millions d'euros), et ont un coût moyen de 3734 euros (rythme nord) et 6094 euros (rythme sud).

Cependant, l'attention a été portée sur des cas d'impayés auprès des établissements. L'AEFE a couvert 15 cas afin d'éviter la déscolarisation des élèves. Une autre attention a été portée sur les bourses parascolaires non consommées (1,5 millions d'euros en juin).

D'autre part, la rétribution de l'AESH ne constitue pas à ce jour un point de charge dans le barème et elle est accordée après avis de la MDPH sur l'handicap de l'enfant.

Enfin, la FAPEE (Fédération des Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement français à l'étranger), a mis l'accent sur la nécessaire stabilisation des frais d'écolage, sur le besoin de réactualiser la circulaire sur les instances et sur le suivi de la demande de l'INE (identifiant national d'étudiant).

La commission a également auditionnée M. Jean-Charles Watiez, Directeur général du CNED, M. André Ferrand, président de l'ANEFE et sénateur honoraire et administrateur du CNCCEF et M. André Vallini, Secrétaire d'Etat auprès du MAEDI, chargé du Développement et de la Francophonie.

De ces analyses et de ces auditions, il ressort que depuis deux ans, il y a une augmentation des refus de détachement des néo-titulaires avant deux ans d'exercice en France et des renouvellements de détachement des titulaires résidents. Pour 2016, les refus initiaux ont été de 180 sur le 1er degré et 20 sur le second degré. Ces refus placent les personnels et leur famille dans des situations extrêmement difficiles, notamment quand ils sont installés à l'étranger depuis longtemps. Cela fragilise les établissements scolaires à l'étranger. Dans certains établissements le pourcentage en baisse de titulaire de l'Education nationale peut compromettre leur homologation. Il n'y a pas de différence dans l'exercice de la profession, que l'enseignant soit dans un EFE homologué ou en France.

L'AFE demande au MENESR de rétablir la tolérance qui avait cours auparavant afin que les néo-titulaires puissent exercer à l'étranger dès le moment de leur titularisation, ainsi que d'étudier la possibilité que les néo-titulaires puissent réaliser leur stage dans un établissement de l'AEFE. Enfin, d'autoriser davantage les renouvellements de détachement et les premiers détachements afin de contribuer au rayonnement international de l'enseignement français.

Considérant que :

- l'instruction spécifique des bourses scolaires fixe une demi-part supplémentaire par enfant handicapé dans le quotient familial,
- toutes les familles boursières devant avoir recours à AESH ne bénéficient pas de cette demi-part,
- les coûts des AESH supportés par les familles boursières sont souvent très lourds,
- ils ne sont couverts que partiellement par l'application de la quotité attribuée, si elle-même est partielle.

L'AFE demande que les coûts de l'AESH, qui aura été préalablement recommandée par le consulat, rentrent dans le calcul de la quotité de bourse comme partie des frais de scolarité.

Considérant que :

- ladite résolution datant de mars 2015 n'a pas reçu à ce jour de réponse,
- les élèves à besoins particuliers des EFE ont besoin d'un avis préalable de la MDPH de Paris pour pouvoir bénéficier d'un AESH,
- les délais d'obtention de cet avis sont très longs,

L'AFE demande une réponse à cette résolution.

Considérant que :

- le CNED assure, pour le compte de l'Etat, le service public de l'enseignement à distance,
- le rôle du CNED peut être particulièrement important en matière d'offre éducative complémentaire à l'existante, de continuité de l'enseignement français dans des situations difficiles, et en matière de co-construction de dispositifs éducatifs locaux innovants en collaboration avec les services des ambassades de France et les associations locales de types FLAM.

Et considérant qu'en application de l'article 2 du décret 91-833 du 30/08/1991, les bourses scolaires ne peuvent être accordées, à titre dérogatoire, qu'à des élèves français inscrits au CNED dans des cycles primaires et secondaires issus de familles pour lesquelles le calcul de la quotité atteint 100%, et lorsque ceux-ci résident dans une localité isolée sans autre recours que l'enseignement à distance pour suivre un programme français ou lorsqu'ils ne peuvent fréquenter un établissement existant.

L'AFE demande au MAEDI et au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, qu'un calcul de quotité inférieur à 100% puisse ouvrir droit, pour les familles, à une bourse scolaire.

Considérant que :

- le budget de 125,5 millions d'euros qui avait été fixé comme cible a continuellement été sous-utilisé par l'effet d'un paramétrage du barème des bourses qui limite l'expression des besoins,
- les conseillers consulaires constatent souvent l'éviction des familles à revenus intermédiaires modestes par la fixation à 21 000 euros du quotient maximal,
- les montants restant à payer après l'attribution d'une quotité partielle sont souvent difficiles à payer par les familles concernées qui sont ainsi conduites à faire d'autres choix pour la scolarisation de leurs enfants ou leurs éducations hors système scolaire.

L'AFE demande la réalisation d'une étude d'évaluation de la politique d'aide à la scolarité mise en place depuis 2012, avec une attention particulière sur les points sensibles suivants :

- Elargissement de l'accès à l'aide à la scolarité pour les familles aux revenus intermédiaires modestes.
- Conséquences de l'octroi de quotités partielles de bourses : en cas de sortie du réseau de l'enseignement français ? Cas de déscolarisation ? Cas de choix d'un établissement moins coûteux faute d'obtenir une bourse ? Cas d'impayés ? Recours contentieux ?

L'AFE demande la révision du barème des bourses scolaires et notamment :

- L'augmentation du quotient maximal (Qmax) fixé à 21 000 euros depuis 2012 qui détermine également le seuil en dessous duquel la quotité attribuée est de 100%.
- La révision du rapport entre ce seuil et le Qmax, actuellement fixé à Seuil = 1/7 Qmax, soit 3000 euros.
- Le plafonnement du montant restant à charge en pourcentage du montant du revenu restant disponible pour les charges de la vie quotidienne de la famille (reste à charge/reste à vivre inférieur à 20%).

Et enfin, considérant que :

- ladite résolution datant de mars 2016 n'a pas reçu à ce jour de réponse,
- les élèves des EFE ne disposent toujours pas d'Identifiant National d'Etudiant (INE),
- cette absence d'INE représente toujours une rupture d'égalité face aux possibilités d'orientation et de formation des élèves des EFE.

L'AFE demande une réponse à cette résolution.

COMMISSION DE LA SECURITÉ ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

1/ La menace terroriste pesant sur les Français de l'étranger

La commission a auditionné un consultant du ministère de la Défense qui a pu présenter sa perception des menaces qui pèsent à l'heure actuelle sur la sécurité des Français de l'étranger.

La France est aujourd'hui en tête de liste des cibles des mouvements terroristes, avec en premier lieu Daesh et Al-Qaïda, deux organisations concurrentes qui sont dans une surenchère morbide.

Cette menace est d'autant plus inquiétante qu'elle est diffuse (par exemple, les groupes terroristes du Sahel sont capables de frapper des zones touristiques situées à plus de 1000 km de leur sanctuaire), en phase de fractionnement (notamment, le groupe Boko Haram s'est scindé en deux récemment, une partie prêtant allégeance à Daesh) et en phase d'essaimage, avec le retour des djihadistes dans leur pays d'origine (ainsi, entre 800 et 2000 Français seraient revenus en métropole, mais cela concerne aussi des nationaux d'autres pays où se situent nos compatriotes, comme par exemple au Maghreb).

Les modes d'action évoluent et sont très divers. Ainsi, des attaques peuvent être provoquées par des « loups solitaires » qui se sont radicalisés de façon isolée par internet sans avoir de contact avec un centre de commandement, comme par exemple avec Mohamed Merah en 2012 à Toulouse. A l'inverse, des attaques peuvent être planifiées, avec une organisation quasi-militaire, réfléchie et gérée à partir de sanctuaires terroristes, comme par exemple avec les attentats du 13 novembre 2015 à Paris.

Les terroristes visent principalement des zones touristiques où les populations se concentrent. Ils ont une communication professionnelle, qui sait identifier les cibles potentielles, notamment chez les adolescents, pour le recrutement.

Il y a aussi une vraie « industrie de l'enlèvement » exploitée par ces groupes terroristes, que subissent certains Français à l'étranger. Ces derniers ont parfois des comportements irresponsables, allant faire du tourisme, même avec leurs enfants, dans des zones classées rouges par le MAEDI. La commission souhaite rappeler que les cartes du MAEDI doivent être consultées, et qu'il est recommandé de s'inscrire sur ARIANE avant de se rendre dans une zone à risque.

La menace pourrait s'aggraver dans les temps à venir, suite à la pression actuelle sur Daesh au Levant et Al-Qaïda au Sahel.

2/ La menace cybercriminelle

La cybercriminalité est une menace tant pour la propriété intellectuelle que pout le contenu des ordinateurs et téléphones, ou encore pour la vie privée et la réputation des personnes physiques. Les Français de l'étranger sont encore plus exposés à ces menaces du fait de leur mobilité, qui augmente leur exposition. Un spécialiste du ministère de l'Intérieur a donc été auditionné sur le sujet.

Ainsi, internet est un vecteur d'action puissant pour la criminalité organisée, notamment terroriste, que ce soit par des vidéos de recrutement ou des guides d'instruction sur comment mener des attaques. On peut aussi y acheter des armes, les services d'un hacker ou encore commanditer un assassinat.

De plus, il faut que les Français de l'étranger, citoyens et élus, prennent conscience qu'avec leur tablette, ordinateur et smartphone, ils sont susceptibles d'être géolocalisés, leurs données pouvant être aspirées et leur image détournée très facilement. La plupart d'entre eux ne prennent pas les mesures élémentaires permettant d'assurer leur protection. La commission en a donné quelques-unes :

- ne jamais ouvrir de message qui ne vous semble pas destiné ;
- effectuer des sauvegardes régulières de toutes vos données sur des supports externes ;
- faire des mises à jour régulières des OS, antivirus et autres ;
- utiliser des mots de passe d'au moins 8 caractères ;
- faire attention aux clefs USB ;
- ou encore utiliser les réseaux sociaux à bon escient, en se demandant toujours avant de poster « est-ce un problème si ces informations deviennent publiques ? ».

3/ La comission d'enquête relative aux moyens mis en oeuvre par l'Etat

La commission a auditionné Alain Marsaud, député de la 10e circonscription des Français établis hors de France et ancien juge anti-terroriste. Le député s'est inquiété du phénomène terroriste actuel : alors qu'auparavant, il s'agissait d'un terrorisme d'Etat avec des « codes » et des interlocuteurs qui pouvaient être contactés, à l'heure actuelle, il n'y a plus de dialogue possible et la cause religieuse ne sert que de prétexte à la violence d'individus sans foi ni loi.

Selon lui, la France serait le pays le plus exposé au monde en matière de terrorisme, car elle doit à la fois faire face à un ennemi extérieur (la France mène des opérations militaires dans 6 pays différents) et un ennemi intérieur, présent sur le territoire national et qui passe à l'acte par rejet de notre modèle politique, économique ou social ou pour des raisons personnelles.

De plus, le système judiciaire français connaît des défis importants avec le retour de Français actuellement sur des zones de combat, ou encore les cas de mineurs impliqués dans des actes de guerre.

Selon le député, l'Etat, quelle que soit sa mobilisation, ne pourra jamais éviter l'inévitable.

4/ Le Centre de Crise et de Soutien (CdCS)

Le CdCS joue un rôle important en matière d'aide aux victimes du terrorisme (voir le dossier de l'ASFE consacré à la sécurité, fiche n°2). La commission a auditionné notamment M. Paoli, directeur du CdCS.

Le budget global de fonctionnement du CdCS est passé de près de 2 millions d'euros en 2015 à 2,8 millions en 2016. La menace terroriste pèse lourdement sur l'action du CdCS, puisque sur les 8 crises importantes survenues cette année, 6 étaient en lien avec le terrorisme (Istanbul, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Belgique, Mali et Nice), les 2 autres étant le crash de l'avion Egyptair et la tentative de putsch en Turquie.

Quatre domaines font actuellement l'objet d'une attention particulière :

- le renforcement des soins aux blessés graves nécessitant une prise en charge rapide et spécialisée, en prenant en compte les capacités parfois limitées des structures médicales locales, notamment en Afrique sub-saharienne ;
- la géolocalisation, qui sera d'une grande aide pour les postes dans la gestion des crises ;
- la formation à la gestion des crises, pour les fonctionnaires du MAE, VIE, VIA, militaires, médecins, personnels d'ONG et d'entreprises privées ;
- la communication, avec la mise en place d'ARIANE Scolaire, à destination des voyages scolaires à l'étranger, et d'une application « Safety Check » téléchargeable sur le site Conseil aux voyageurs, qui permettra de pouvoir donner des informations sur son statut sécuritaire en cas de crise. La transformation du réseau radio analogique en technologie numérique ainsi que des exercices de crise sont aussi prévus.

5/ La réserve citoyenne

La commission a auditionné la sénatrice Joëlle Garriaud-Maylam et le général Jean-Paul Palomeros pour évoquer la réserve citoyenne, qui existe depuis 1999 suite à la suppression du service militaire. Elle est une composante de la réserve de sécurité nationale, qui comprend les réserves militaires et civiles des armées, de la gendarmerie et de la police nationale. La réserve citoyenne est composée de personnes sensibilisées aux enjeux de sécurité et de défense, qui donnent bénévolement de leur temps et de leurs compétences au profit des forces armées.

Si la réserve a pu se développer en France, ce n'est pas le cas à l'étranger. L'Association Internationale de la Réserve Citoyenne de Défense (AIRC), lancée par la Sénatrice Garriaud-Maylam et le Général Palomeros, vise à encourager le développement de la réserve à l'étranger. Elle a pour objectif de créer un réseau de relais actifs dans chaque pays, pour communiquer sur la réserve auprès de la communauté française, susciter des vocations et orienter les potentiels réservistes vers l'attaché de défense. Parmi les besoins, le Général a cité la communication, les ressources humaines et l'informatique.

Ils ont aussi cosigné un courrier destiné aux attachés de défense et aux ambassadeurs, les informant de l'existence de l'AIRC en les encourageant à en informer leurs communautés respectives. Ils souhaitent par ailleurs que les conseillers AFE et consulaires servent de relais pour communiquer sur l'AIRC auprès de leurs compatriotes dans leur circonscription.

A ce sujet, l'AFE a souhaité adopter une résolution. Elle a constaté que la participation à la journée Défense et Citoyenneté, pendant laquelle une information relative à la réserve citoyenne doit être délivrée, est une obligation pour tous les jeunes français, y compris ceux établis hors de France. Elle a noté par ailleurs que l'objet de cette journée est notamment de susciter et renforcer l'esprit d'appartenance à la Nation Française, ainsi que le rôle d'information et d'acteur de proximité des conseillers consulaires auprès des communautés françaises de leur circonscription.

L'AFE a donc demandé :

- que les conseillers consulaires soient associés à l'organisation et au déroulement de la journée Défense et Citoyenneté.

6/ La sécurité Civile

La commission a auditionné le Dr. Sergio Albarello, Directeur Santé de l'Unité de Gestion des Crises à la Sécurité Civile, afin de connaître les conditions d'intervention de ce service lors de catastrophes naturelles survenues à l'étranger et les moyens techniques et budgétaires qui leur sont alloués.

Les missions de ce service sont essentiellement de faire de la prévention des risques de toute nature, d'informer et d'alerter les populations, de protéger les personnes et les biens, et enfin de préparer et mettre en œuvre les moyens appropriés relevant de l'Etat et des collectivités territoriales. Ces moyens sont constitués des sapeurs-pompiers (248 000 répartis dans 15 800 centres de secours) et les unités militaires de renfort national et projection internationale au nombre de 1 500 hommes disposés sur trois sites nationaux. La décision d'engagement de ces unités est prise par le ministre de l'Intérieur sur demande de renfort émanant d'un préfet ou demande d'assistance d'un pays étranger.

Les moyens d'intervention sont calibrés en fonction des besoins : intervention catastrophe aéromobile, poste médical projetable ou intervention médicale rapide.

Ils peuvent être engagés à l'étranger soit au titre du mécanisme européen de protection civile (avec une prise en charge de 80% des coûts par l'Union européenne) soit de manière bilatérale entre l'Intérieur et les Affaires étrangères.

La COGIC (Centre Opérationnel de gestion interministérielle des crises) joue aussi un rôle important, puisqu'elle a pour mission d'informer les ministères des situations susceptibles de dégénérer en crises, d'anticiper et gérer les évènements, de répondre aux sollicitations du MAEDI et de l'Union européenne, et d'accompagner la montée en puissance de la cellule de crise. Pour remplir ses missions, elle a des partenariats avec la Croix Rouge, Météo France ou encore la SNCF.

A l'issue de cette audition, le dialogue engagé avec l'intervenant a mis en évidence la nécessité de plus de formations pour les élèves et l'adoption d'une nouvelle résolution. En effet, l'AFE a constaté l'existence d'une formation auprès des collégiens et lycéens en France, portant sur la sécurité civile et la conduite à tenir face à un acte ou une menace, notamment terroriste. Elle a aussi souligné que les établissements scolaires Français à l'étranger sont aujourd'hui des cibles potentielles.

L'AFE a donc demandé :

- La mise en place d'une formation de même type dans l'ensemble des établissements scolaires français à l'étranger.

7/ L'assurance et assistance aux personnes expatriées

Pour finir, la commission a auditionné Mme Kamélia Odeimi, du groupe Amarante, et M. Eric Allombert, du groupe Axa Assistance, qui ont présenté l'offre globale et coordonnée d'assurance et d'assistance aux personnes expatriées ou en déplacement à l'étranger pour le compte de sociétés. Leur clientèle va des petites et moyennes entreprises aux grands groupes et institutions internationales (Union européenne, ONU).

DISCOURS DE JEAN-MARC AYRAULT & MATTHIAS FEKL

Jean-Marc Ayrault, Ministre des Affaires étrangères et du Développement international, et Matthias Fekl, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, du Développement du tourisme et des Français de l'étranger, sont intervenus à l'occasion de cette 25e session AFE. Voici le résumé de l'essentiel de leurs propos.

1/ Jean-Marc Ayrault, discours du 4 octobre 2016

• Reconnaissance du travail des élus consulaires

Lors de son discours, Jean-Marc Ayrault a renouvelé toute sa reconnaissance pour l'action des conseillers consulaires, qu'il a qualifiés d'acteurs incontournables de la vie de nos compatriotes, pour analyser et interpréter les attentes et difficultés des Français hors de France. Il a aussi rappelé que ce sont des partenaires indispensables pour les postes consulaires et pour la Direction des Français à l'étranger. Il a réitéré sa volonté de rencontrer un maximum d'entre eux dans le cadre de ses déplacements. Il a par ailleurs salué le travail régulier et le dynamisme des travaux de l'AFE.

• Modernisation de l'administration consulaire

Il a évoqué la modernisation du service public consulaire, avec les efforts de dématérialisation, notamment pour l'inscription en ligne au Registre des Français de l'étranger, ce qui sera utile notamment dans le cadre de cette année d'élections. Il a encouragé les élus consulaires à être des relais pour encourager cette inscription.

Il a aussi rappelé la volonté du gouvernement de permettre aux citoyens de se voir adresser par courrier sécurisé leur nouveau passeport, plutôt que de se rendre deux fois au consulat. Il a expliqué que le contexte actuel de contrainte sécuritaire ralentit un peu cette réforme.

Il a annoncé que prochainement, les demandes de cartes nationales d'identité seront traitées selon les mêmes principes que les passeports, ce qui se traduira par une réduction significative du délai d'attente de leur carte par les usagers.

Il a souhaité rassurer, en expliquant que l'exploitation du numérique ne veut pas dire déshumanisation des consulats. L'objectif est simplement de gagner du temps pour faire mieux, et les agents consulaires pourront d'ailleurs être mobilisés sur d'autres missions qui nécessitent justement une vraie présence humaine et une assistance soutenue.

• Politique des visas

Il a rappelé sa volonté d'améliorer la délivrance des visas, qui sont une contribution à la sécurité du territoire national et à la gestion des flux migratoires, mais aussi un instrument en faveur de notre attractivité. Un équilibre doit donc être trouvé entre le contrôle et la facilitation de délivrance, notamment au niveau des procédures.

• Elections de 2017

Enfin, il a abordé le sujet des élections de 2017, grands moments de notre vie démocratique et qui concernent tous les Français, qu'ils soient en métropole ou en dehors de nos frontières.

Il souhaite simplifier au maximum la possibilité pour les Français de l'étranger de voter, par exemple avec les procurations de vote qui sont désormais adressées par les consulats à nos communes de façon dématérialisée. De plus, il souhaite que les élus consulaires soient sollicités pour communiquer sur les tests grandeur nature qui seront effectués prochainement pour le vote électronique, afin qu'un maximum de Français y participent.

Vous pouvez retrouver l'intégralité du discours de Jean-Marc Ayrault en cliquant sur ce lien.

2/ Matthias Fekl, discours et échange avec les élus, 3 octobre 2016

• Ses messages à l'AFE

- Il a effectué un appel à la mobilisation pour les élections à venir en 2017 : les présidentielles, mais aussi les législatives, car pour ces dernières, la mobilisation était trop faible en 2012. Il a rappelé qu'il est facile de s'inscrire ou se désinscrire du registre en ligne, ce qui doit être relayé par les élus aux citoyens.

- Il s'est exprimé sur la rentrée scolaire : il rentrait tout juste du Liban pour inaugurer le nouveau lycée franco-libanais. Il s'est félicité de l'augmentation du nombre d'élèves dans les établissements français à l'étranger, avec une augmentation de 1,5% au cours de l'année écoulée, pour 341 000 élèves au total. Il a aussi rappelé que 21% des élèves français du réseau, soit 26 000 sur 125 000, bénéficient d'une bourse. Il s'est dit prêt à examinier avec son cabinet chaque cas de bourse qui lui serait soumis.

- Il a rappelé que les services publics sont dus aux Français de l'étranger, comme à ceux de métropole : en ce sens, il a évoqué la simplification des démarches, avec le dispositif Marianne et la fin de la double comparution pour récupérer un passeport, qu'il essaye de réaliser depuis sa nomination, mais qui a été retardée pour des raisons sécuritaires.

- Il a précisé que la sécurité dans les écoles françaises à l'étranger est une préoccupation importante du gouvernement (14 millions d'euros dépensés cette année) ainsi que la sécurité dans les entreprises françaises, et il a invité les conseillers consulaires à contacter les postes s'ils constataient des problèmes.

- Enfin, il a souligné le travail du site internet « conseil aux voyageurs », avec une actualisation plus de 1000 fois par an, grâce aux informations qui remontent des postes consulaires et des élus.

• Questions-réponses avec l'AFE

- M. Alain-Pierre Mignon (Asie et Océanie) : il a estimé que le gouvernement semble indifférent aux outils budgétaires qui lui permettraient d'aider son réseau d'exception (élus, CFE, etc.) pour aider les Français de l'étranger. Il a aussi interpellé le ministre en lui posant des questions sur la saga CSG-CRDS : où en sont les remboursements et quid de ceux qui vivent hors UE ? Il a estimé que le format actuel de la diplomatie économique pouvait être repensé. Enfin, il a demandé ce qui était fait pour assurer la sécurité des Français de l'étranger.

• Réponse de Matthias Fekl : concernant la sécurité, son cabinet sera disponible pour dire comment sera utilisé le budget des dépenses de sécurité, circonscription par circonscription. Ce sont des dépenses publiques donc des informations publiques.

Il a répondu qu'on ne peut pas baisser les impôts, tout en augmentant les budgets. Il dit que le gouvernement a fait le choix que les Français de l'étranger participent à l'effort budgétaire, mais qu'ils ne sont pas plus pénalisés que les Français de métropole. Notamment, ils ont essayé de sauvegarder au maximum les différents postes diplomatiques et consulaires.

Pour la CSG-CRDS, il a rappelé que le remboursement sera fait pour les Français vivant dans l'UE, mais que ce ne sera pas le cas pour ceux vivant hors de cet espace.

- M. Mehdi Benlahcen (Péninsule ibérique) : il a appelé le gouvernement à maintenir l'aide de solidarité pour les Français les plus fragiles.

• Réponse de Matthias Fekl : il a promis que le budget de la solidarité pour les Français de l'étranger ne diminuera pas pour l'année 2017.

- M. Richard Ortoli (Etats-Unis) : il a rappelé au Secrétaire d'Etat que les élus sont un réservoir d'expertise qui devrait être plus souvent consulté.

• Réponse de Matthias Fekl : il a rappelé que les élus sont souvent écoutés, à l'occasion des déplacements du gouvernement, de l'AFE et des travaux rendus. Il a estimé qu'ils sont en phase avec la décision politique et qu'ils sont utiles, même si le gouvernement n'est pas toujours d'accord avec eux. Il a annoncé être prêt à prendre toutes les suggestions pour améliorer les relations entre le gouvernement et l'AFE.

- M. Jean-Louis Mainguy (Asie centrale et Moyen-Orient) : il a dénoncé le fait que les circonscriptions électorales des élus AFE sont trop grandes pour les élus, et que certains pays sont forcément oubliés, du fait de facteurs temps et financier. Il a donc demandé comment répondre au souci de proximité de la réforme.

• Réponse de Matthias Fekl : il a admis que ce n'est pas satisfaisant de voir certains élus payer de leur poche pour parcourir leur circonscription, mais il a rappelé le contexte budgétaire actuel assez compliqué.

- M. Olivier Piton (Etats-Unis) : il a souhaité obtenir plus de renseignements vis-à-vis de la CSG-CRDS pour la zone européenne, pour savoir si des chiffres pouvaient être donnés pour le nombre de remboursements déjà effectués, et si des efforts seront faits par l'administration pour assurer la publicité de la possibilité de demander les remboursements.

• Réponse de Matthias Fekl : il a répondu que des chiffres précis ne sont pas disponibles, mais qu'il les demandera à Bercy. Pour la publicité des démarches, il a dit que le gouvernement et l'administration font le travail nécessaire, mais qu'il verra s'il est possible de faire mieux.

- Mme Chantal Picharles (Europe du sud) : elle a demandé au Secrétaire d'Etat que le gouvernement donne les moyens nécessaires au réseau des établissements français à l'étranger et le traite à l'égal d'une académie.

• Réponse de Matthias Fekl : il a répondu qu'il ne laissera pas dire que c'est un réseau négligé, et que les efforts budgétaires sont les mêmes pour tous les réseaux français, dans et en dehors de la métropole. Il a estimé qu'au contraire, les établissements à l'étranger ont moins de difficultés que ceux de la métropole.

- M. François Lubrina (Canada) : il a attiré l'attention du Secrétaire d'Etat sur un point assez précis, à savoir un accord d'entente France/ Québec sur la reconnaissance de compétences réciproques qui n'est pas respecté par le gouvernement québécois, ce qui a même provoqué des manifestations de Français au Québec.

• Réponse de Matthias Fekl : il a répondu que ce sujet a toute l'attention du gouvernement et sera rapidement traité.

- M. Bruno Théret (Benelux) : il a demandé, concernant la balance commerciale de la France, s'il ne serait pas utile d'impliquer plus les élus, avec les PME, CCE et CCI, et la position du Secrétaire d'Etat sur les négociations du TTIP/ TAFTA Europe-USA ?

• Réponse de Matthias Fekl : il a répondu qu'entre 2011 et 2015, la situation du commerce extérieure s'est améliorée (le déficit est passé d'environ 70 milliards à 45 milliards), mais que l'évolution dépendra aussi beaucoup des prix du pétrole et de l'énergie. Il a rappelé avoir fait beaucoup de travail pour simplifier l'exportation, notamment avec la création de Business France et la mise en place de conventions entre les opérateurs, avec un parcours unique à l'export, et enfin l'organisation en mars 2015 d'un forum PME à l'exportation dans les locaux du MAE.

Il s'est exprimé sur le TTIP/TAFTA, estimant qu'en effet, les négociations sont déséquilibrées, notamment avec l'accès au marché public américain (ouvert à environ 30%, contre 90% pour les marchés européens) et sur les questions agricoles (les Américains ayant des standards moins élevés que les Européens). Il a annoncé que si les demandes américaines étaient trop dures les négociations devraient être arrêtées.

- Mme Annie Michel (Etats-Unis) : elle a posé une question assez spécifique sur le problème des retraites pour les enseignants détachés aux Etats-Unis, à savoir l'impossibilité de cumuler celles américaines et françaises.

  • Réponse de Matthias Fekl : il a répondu qu'il va poser la question à son cabinet.

- M. Hervé Sérol (Afrique centrale, australe et orientale) : il a demandé quelle est la position du gouvernement concernant la situation actuelle au Gabon.

  • Réponse de Matthias Fekl : il a répondu qu'il y a eu une mobilisation immédiate du centre de crise avec des process bien rodés, mais il a rappelé le respect de la souveraineté des pays étrangers et le souhait que la démocratie puisse s'exprimer. Il a invité les Français à s'inscrire au Registre, car c'est ceux qui ne sont pas inscrits qui sont les plus difficiles à aider.

- M. Jean-Hervé Fraslin (Afrique centrale, australe et orientale) : il est revenu sur un point qu'il avait discuté avec le Secrétaire d'Etat à la dernière session AFE, à savoir si un élève français à l'étranger coûte plus ou moins cher qu'un élève français en métropole. Il a affirmé qu'il coûte 4 fois moins cher qu'en métropole et a demandé que Matthias Fekl reconnaisse cette réalité.

  • Réponse de Matthias Fekl : il a réitéré qu'il n'est pas d'accord, et que si les élus creusent sur le sujet, ils risquent de se prendre un effet boomerang de la part des Français de métropole qui se rendront compte du coût réel de la scolarisation pour les Français de l'étranger.

Vous pouvez retrouver l'intégralité du discours de Matthias Fekl en cliquant ici.

Jean-Marc Ayrault, Ministre des Affaires étrangères

Matthias Fekl, Secrétaire d'Etat aux Français de l'étranger

QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITÉ

Synthèse des questions orales et d'actualité

Comme de coutume, les élus de l'AFE avaient posé des questions au gouvernement en amont de la tenue de l'assemblée. Les questions et réponses de cette 25e session sont accessibles sur le site de l'AFE, en cliquant sur les liens ci-après.

1. Questions orales

Question orale n°1 : Mme Martine SCHOEPPNER

Sujet : Actualisation du site Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Question orale n°2 : Mme Martine SCHOEPPNER

Sujet : Partenariat pour la tenue des JDC et surcroit de travail pour les postes

Question orale n°3 : Mme Daphna POZNANSKI-BENHAMOU

Sujet : Mutualisation du contrôle d'existence pour simplifier les démarches des retraités résidant à l'étranger

Question orale n°4 : Mme Daphna POZNANSKI-BENHAMOU

Sujet : Création d'une Agence nationale de recouvrement des créances alimentaires

Question orale n°5 : Mme Daphna POZNANSKI-BENHAMOU

Sujet : Application du décret n°2011-167 du 10 février 2011 pour les demandes de passeport

Question orale n°6 : M. Denis VIALA

Sujet : Prise de rendez-vous pour les démarches au consulat

Question orale n°7 : M. Jean-Marie LANGLET

Sujet : Redéploiement des agents consulaires

Question orale n°8 : M. Jean-Marie LANGLET

Sujet : Manifestations organisées par les consuls honoraires à l'occasion de la fête nationale

Question orale n°9 : M. Karim DENDENE

Sujet : Référentiel Marianne dans les postes consulaires

Question orale n°10 : M. Karim DENDENE

Sujet : Jours et horaires d'ouverture des consulats au public

Question orale n°11 : M. Karim DENDENE

Sujet : La compétence de l'Inspection Générale des Affaires Sociales à l'étranger

Question orale n°12 : Mme Danièle KEMP

Sujet : Etablissements d'enseignement bilingue

Question orale n°13 : Mme Danièle KEMP

Sujet : Accompagnement des enfants en difficulté dans leurs études

Question orale n°14 : M. Alexandre BEZARDIN

Sujet : Contrat de droit privé français pour un expatrié exerçant une activité en Europe

2. Questions d'actualité

Question d'actualité n°1 : Mme Martine SCHOEPPNER

Sujet : Rencontre avec les élus à l'occasion d'une mission d'inspection